

CR de la réunion des Présidents d'UR lors du CISP le 27/09/25

19 présents

Absents : B. Rochet, D. Charlemagne

Absents excusés : D. Gastaldi, D. Lambert, D. Coupeau

La réunion est animée par Danièle Pruvot, en raison de l'absence de Dominique Gastaldi qui a dû, pour des raisons de santé, quitter le CISP le matin-même.

Jean Saleilles ouvre la séance :

Merci à tous de m'accueillir à cette réunion de présidents d'UR, rassurez-vous je ne resterai pas longtemps, je n'exerce pas de contrôle, posez les questions et j'y répondrai. Mais je voulais, comme je l'ai fait ce matin, vous faire part de mon ressenti. Je perçois trop souvent le fossé qui semble séparer le CA des URs et pourtant, je vais le répéter, il y a dans le CA 7 /8 présidents ou anciens présidents d'UR. Rien ne vient de là-haut, du CA, tout est construit avec celui-ci et les PrésUR y sont représentés ; les « vous » en parlant du CA, que j'entends parfois, doivent être des « nous ». Vous savez que le système pyramidal qui a existé à une époque n'est pas ma méthode et j'utilise, depuis mon arrivée, la transversalité, même si, parfois, les décisions sont plus longues à prendre, mais je veux qu'elles soient discutées, partagées et élaborées ensemble.

Cette réunion au CISP que j'appelle le « cœur du réacteur » fédéral a pour but de connaître et passer le maximum d'infos sur le fonctionnement de la FPF. Nous sommes 68 à composer « ceux qui sont et font la FPF » et je veux encore une fois remercier tous ceux qui s'investissent.

Je reprendrai donc quelques perspectives présentées ce matin et qui veulent mettre la Fédération dans une phase de modernité demandée par nos adhérents.

1- Carte FPF dématérialisée

La question avait été posée il y a 6 mois au CA, pour évoluer et essayer de restreindre les coûts, et personne n'était prêt, mais c'est bon maintenant. La carte dématérialisée devrait être mise en œuvre à la rentrée prochaine 2026/2027 avec la possibilité, bien sûr, de l'imprimer pour celles et ceux qui souhaitent la présenter pour des accréditations ou autre facilité d'accès.

Cette carte dématérialisée pourrait apporter des avantages auprès des partenaires. Tout cela est encore à préciser et devrait l'être d'ici la fin de l'année.

2- La délégation régionale

Point abordé en CA : la faisabilité d'une organisation fédérale avec des délégations régionales en lieu et place des UR. Les UR s'appelleraient « délégations régionales » mais garderaient leur autonomie, la gestion de leurs finances comme maintenant et il y aura sûrement de très nombreux points encore à définir et auxquels le CA va s'attacher à répondre.

Cela dans le but d'être plus forts par rapport aux partenaires par exemple, mais pas seulement.

Il n'y a pas de fossé entre la FPF et les UR, tout le monde est ensemble, et merci aux bénévoles qui font vivre la FPF.

Il y a eu beaucoup d'évolutions depuis 5-6 ans, par exemple en informatique.

La délégation régionale doit être bien étudiée et il faut bien sûr qu'elle représente plus d'avantages que d'inconvénients.

Mais il y a aussi un problème de loi : les UR n'ont pas d'adhérents, c'est la FPF qui a les adhérents. Ainsi un président d'UR et les membres du CA, et donc du bureau, sont élus, par des membres qui ne font pas partie de l'UR : il faut donc être conforme à la loi.

Le nerf de la guerre, ce sont les finances, et le poids « France » est bien supérieur au poids d'une région.

Stéphane Benhamou a été mandaté par le CA pour consulter un avocat spécialiste afin d'étudier ça en détails et Stéphane reviendra vers nous quand il aura plus de précisions, il nous présentera le sujet lors d'une réunion de présidents d'UR, si possible avant la fin de l'année.

Beaucoup de questions à ce sujet :

- Est-ce que ce sera toujours une association loi 1901 ? Est-ce que cela ne compromettrait pas l'entente avec les mairies, ou avec les banques (pour les UR qui ont des avantages à travailler avec les unes ou les autres) ? Beaucoup disent qu'ils connaissent des fédérations qui sont organisées de la sorte, FF d'escrime, de randonnée pédestre, la Ligue des droits de l'Homme...
- Un avantage entre autres : le rescrit fiscal obtenu par la FPF redescend automatiquement jusqu'aux régions, de même pour la couverture assurance par la MACIF.
- Question : y aurait-il un statut unique ? OUI, cela annulera les statuts des UR et il faudra faire une AGE de dissolution de l'UR, puis une AGE de fusion. Ce sont des statuts nationaux qui régiraient ensuite les liens entre national et régional.
- Il faudra voir si on pourrait garder le titre de président de la délégation régionale car le président est très connu en UR avec ce titre et cela signifie quelque chose pour les adhérents.
- Il faudra bien expliquer tout ça aux adhérents.
- Les clubs ne prendraient plus tout seuls une assurance, la négociation sera nationale et chacun paierait sa quote – part.
- Et même débat avec les banques. Être tous dans la même banque permettrait de négocier plus d'avantages, mais ce ne serait sans doute pas une obligation.
- Comment la présence de non-fédérés au sein de nos clubs sera-t-elle encore possible ? Est-ce que la cotisation serait obligatoire pour les non adhérents des clubs ? À voir

Danièle propose un **sondage parmi les présidents d'UR** : beaucoup de points sont encore à voir mais les PresUR présents sont d'accord à l'unanimité pour approfondir le sujet et continuer l'étude sur la question.

Jean : d'abord savoir si c'est réalisable et s'assurer que les avantages l'emportent sur les inconvénients.

En résumé, la peur principale des présidents d'UR : qu'on touche à leur autonomie, et à ce qu'ils ont pu mettre en place localement avec différents organismes ou partenaires.

3- En ce qui concerne les opens lors des concours régionaux, il a été décidé en CA :

- La **gratuité la 1ère année**, c'est-à-dire pour cette saison 2025-2026
- Une contribution de **20€ lors de la 2è participation** (pour toutes les compétitions régionales sélectives pour les nationaux)
- Et, pour la **3^{ème} participation, 40 €**, c'est-à-dire obligation de prendre la carte FPF.

C'est bien la participation qui compte, même si les différentes participations ne se suivent pas forcément dans le temps.

Jean Saleilles quitte la réunion.

Danièle fait part des questions qui ont été posées à D Gastaldi.

- Pierre Le Cabec veut savoir si un vice-président peut être trésorier : OUI, mais s'il remplace le président, il ne peut plus être trésorier sauf si c'est de façon temporaire.
- **Newsletters** : Dominique Gastaldi attire l'attention des PresUr car il a vu passer une Newsletter le jour 1, puis une autre deux jours après et une 3^{ème} la même semaine. Dominique Gury confirme que le nombre de newsletters est bien limité par mois, à 100 000 destinataires. Or ce quota est vite atteint quand on fait des FIF qui partent vers 8000 personnes.
Souhait des présidents : voir si on ne peut pas augmenter ce quota car on nous demande de communiquer, il faut donc qu'on en ait les moyens et il y a des grosses UR. La question sera posée dès demain en CA si on laisse tel quel ou si on augmente le quota.
Pour limiter la taille des newsletters, il est recommandé d'envoyer un lien vers l'info qu'on veut transmettre, plutôt qu'une PJ qui alourdit l'ensemble et passe mal souvent.
- Gisèle Peyrot Chevy s'est occupée de chercher une entreprise qui pourrait fabriquer des **boîtes d'archivage et des caisses de transport** pour les photos 30x40 avec cadre.

Il semble que peu d'UR soient intéressées par les caisses ; par contre, beaucoup le sont par les boîtes en polypropylène pour archiver ou envoyer les photos de concours, et aussi par des cimaises.

Cette entreprise étant dans les Ardennes, la région de James, ce dernier se propose de les rencontrer pour voir ce qu'ils peuvent faire, les tarifs, il apportera des exemples dans sa voiture... Il nous tiendra au courant.

Question : est-ce que la FPF ne pourrait pas aussi être intéressée par ce genre de boîtes pour envoyer les expos de prestige. À voir dans l'avenir, répond Chantal Signoret Dussutour.

Les expos de prestige ne seront plus tirées sur Dibond car cher et fragile et le seront maintenant sur PVC.

Et juste un petit oubli avant d'en terminer :

Pour ceux qui viennent au salon de la photo de Paris, merci de bien vouloir utiliser l'invitation fournie par la FPF, plutôt que celle d'un magazine ou d'un fabricant de matériel. Les entrées sont comptabilisées, et si beaucoup viennent avec l'invitation FPF, cela donne encore plus de poids à celle-ci, et ce ne peut être que profitable pour l'audience et la place accordées lors des prochains salons
Merci d'inciter vos clubs et vos adhérents à utiliser le code FPF25.

Merci à tous les participants pour ces échanges nourris et sympathiques !

Fin de la réunion à 17 h00

Compte-rendu réalisé par Fabienne Mondié